



Offre de stage en milieu de pratique

Nous sommes à la recherche d'étudiants à la maîtrise ou au doctorat intéressés à réaliser **un stage en milieu de pratique à la Ville de Laval** et qui pourraient déposer leur candidature au programme Bourse pour stage en milieu de pratique du Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC), voir <http://www.frqsc.gouv.qc.ca/bourses-et-subventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/bourse-pour-stage-en-milieu-de-pratique-bsmp--4hgk0p4p1594236486773>

La Ville de Laval est un partenaire de l'Équipe REGARDS, qui consacre entre autres ses recherches aux processus de créativité des réseaux locaux (voir regardsrecherche.com). C'est dans le cadre de ce partenariat que le présent stage est proposé.

Mission la Ville de Laval

Laval est à la fois une ville et une région administrative.

Les municipalités régionales de comté (MRC) sont des entités administratives qui assurent la gestion régionale des collectivités locales. Le Québec en compte 87, auxquelles s'ajoutent 14 agglomérations ou villes, dont la Ville de Laval, qui sont titulaires des compétences généralement attribuées aux MRC.

En tant que municipalité locale titulaire de compétences attribuées aux MRC, la Ville de Laval s'occupe notamment de :

- Aménagement et l'urbanisme
- Gestion des cours d'eau régionaux
- Préparation des rôles d'évaluation foncière
- Élaboration du plan de gestion des matières résiduelles, du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et du schéma de sécurité civile

Laval se veut accueillante, ouverte, respectueuse de tous et soucieuse de l'inclusion des citoyens dans le développement de la ville, comme le démontrent les valeurs porteuses de la vision Laval 2035. Les différentes actions qu'elle déploie visent à coordonner harmonieusement l'action des partenaires pour favoriser l'inclusion sociale et culturelle de tous les Lavallois.

Laval est définitivement une ville où règne un juste équilibre entre la qualité de vie et l'accueil réservé aux grands projets de développement.

Stagiaires recherchés

Dans les dernières années, Laval a connu de multiples réformes qui ont engendré une réorganisation de la planification territoriale du développement local et régional, notamment l'abolition de la Conférence régionale des élus de Laval, du Centre local de développement de Laval et de l'Agence de la santé et des services sociaux de Laval. Cette conjoncture a incité plusieurs **actrices et acteurs du développement social** à repenser leurs pratiques et a accentué leur volonté de se doter d'une vision partagée du développement social sur le territoire lavallois. Ce désir a été un vecteur important de l'élaboration de la Politique régionale de développement social de Laval (PRDS).

De plus, Laval étant à la fois une région administrative, une municipalité régionale de comté (MRC) et une ville, elle constitue un cas unique au Québec. Ces particularités lui confèrent une grande force de concertation régionale. Laval est riche de nombreux organismes communautaires et d'une variété de tables de concertation qui animent le développement social ; il était essentiel que ces forces vives fassent partie de la démarche d'élaboration de la PRDS.

La mise sur pied de cette politique a permis de déterminer les grandes orientations en développement social, afin de réaliser un ensemble d'actions stratégiques visant à améliorer les conditions de vie et le développement du potentiel des personnes, des quartiers et de la région dans son ensemble. Elle favorise la mise en commun des ressources et des capacités d'agir des différents partenaires, au service du développement social.

En se dotant d'une Politique régionale de développement social, Laval fait office de pionnière au Québec. Le processus d'élaboration concertée regroupe une diversité d'actrices et d'acteurs qui coopèrent, échangent et génèrent la création de connaissances et d'expertise en développement social. C'est ce qui fait de ce processus une démarche innovante et, espérons-le, inspirante !

Nous cherchons un.e stagiaire à la maîtrise ou au doctorat ayant un intérêt à participer à un projet de recherche sur cette démarche de développement social à Laval et dont le mandat sera de proposer un cadre d'évaluation pour la mise en œuvre du plan d'action de la Politique régionale de développement social et/ou de la gouvernance. Le stage sera supervisé par des chercheurs membres de l'Équipe REGARDS (Gérard Divay et Pernelle Smits), en collaboration étroite avec le directeur de recherche de l'étudiant. Il est conditionnel à l'obtention d'une bourse pour stage en milieu de pratique et sera d'une durée de 2 à 6 mois.

Pour soumettre sa candidature

Les candidats sont invités à faire part de leur intérêt en transmettant leur curriculum vitae et une lettre de motivation qui précise notamment leurs intérêts de recherche en lien avec le développement social **d'ici le 30 octobre 2020 à Lyne Chayer, coordonnatrice de l'Équipe REGARDS** : lyne.chayer.cnmtl@ssss.gouv.qc.ca

Les candidats présélectionnés à cette étape seront invités à une entrevue. Le candidat sélectionné par le milieu de stage sera par la suite soutenu afin de déposer une demande de bourse au FRQSC **le 5 décembre 2020**.

ANNEXE : CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ Programme de Bourse pour stage en milieu de pratique du FRQSC

<http://www.frqsc.gouv.qc.ca/bourses-et-subsventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/bourse-pour-stage-en-milieu-de-pratique-bsmp--8z3phqi41560178429865>

La personne candidate doit satisfaire à toutes les conditions d'admissibilité à la date limite du concours ainsi que pendant toute la durée de la bourse.

Pour faire une demande dans ce programme, il est requis de :

- Être inscrit ou inscrite à temps plein dans un programme de maîtrise ou de doctorat en recherche ou en recherche-crédation dans une université québécoise. Les programmes de maîtrise ou de doctorat de type professionnel ne sont pas admissibles. Pour être considéré de type « recherche », un programme de maîtrise doit être constitué d'un minimum de 18 crédits (ou 40% des crédits prévus au programme) alloués à la formation à la recherche et mener à la rédaction d'un mémoire de recherche (à titre d'exemple, un essai, un rapport de recherche ou un article ne sont pas acceptés). Un programme de doctorat, quant à lui, doit être constitué d'un minimum de 36 crédits alloués à la formation à la recherche et mener à la rédaction d'une thèse.
- Prévoir un lieu de stage situé au Québec.
- Être sous la supervision, pendant le stage, de la personne assurant la direction de recherche à la maîtrise ou au doctorat.
- Être sous la supervision d'une autre personne, du lieu de stage, à l'emploi de l'organisation.

3.1 Citoyenneté et domicile

Pour être admissible à déposer une demande de bourse pour stage en milieu de pratique, il faut avoir été inscrit dans une université québécoise pendant au moins 2 sessions à temps plein (ou l'équivalent) parmi les 3 sessions précédant la date de clôture du concours, **OU** posséder une carte de la Régie d'assurance maladie du Québec (RAMQ) valide ou une preuve d'admissibilité à la RAMQ (soit une lettre de la RAMQ qui atteste qu'une nouvelle carte a été demandée) (voir condition particulière 3.2.3).

3.2 Conditions relatives au déroulement du stage

1. La personne candidate doit être inscrite à temps plein dans un programme de maîtrise ou de doctorat en recherche ou en recherche-crédation dans une université québécoise, et maintenir cette inscription tout au long du stage.
2. Le stage doit commencer au plus tôt à la fin de la deuxième session d'inscription à temps plein au programme de maîtrise ou de la quatrième session au programme de doctorat.
3. Les stages obligatoires et/ou crédités aux programmes de maîtrise et de doctorat ou indépendants d'un programme universitaire ne sont pas admissibles.
4. Un seul stage peut être financé par personne dans le cadre du présent programme.
5. Lorsqu'un même milieu propose de recevoir plusieurs personnes candidates, les projets de stage acheminés au Fonds doivent être différents.
6. Le stage doit être d'une durée minimale de deux mois et peut s'étendre jusqu'à six mois maximum. Il peut s'effectuer en plusieurs étapes à l'intérieur d'une période de neuf mois.
7. Le temps moyen consacré au stage peut varier entre un minimum de 12 et un maximum de 20 heures par semaine, à ventiler selon les besoins.
8. À la date limite du concours, au plus 50 % du stage peut être déjà réalisé. Toutefois, cette bourse n'est pas rétroactive. Seuls les mois de stage restant à réaliser à la date limite du concours peuvent être financés.
9. Il revient aux stagiaires de s'assurer qu'ils sont couverts par des assurances tout au long de leur stage. En cas de non couverture par l'établissement ou le milieu de stage, la responsabilité leur incombe de souscrire à une assurance privée.